

TRANSMIS LE 06/08/2024
REÇU LE 06/08/2024
AFFICHÉ LE 12/08/2024
NOTIFIÉ LE 12/08/2024
PUBLIÉ LE 12/08/2024
EXÉCUTOIRE LF 12/08/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie – AM/NS

ARRÊTÉ n° 24-577

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT NEUTRALISATION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT 6 RUE DUMAINE – FRANCONVILLE-LA-GARENNE POUR UN DEMENAGEMENT LE 18 AOUT 2024 DE 8H A 18H

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

VU la délibération n°20 du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 instaurant des tarifs pour l'occupation du domaine public,

VU la demande présentée par **la société LA FRANCIENNE DU DÉMÉNAGEMENT** – 4 Rue du Dahomey – 75011 PARIS, en date du 22 juillet 2024, pour la neutralisation de 3 places de stationnement au 6 Rue Dumaine - 95130 Franconville-la-Garenne, le 18 août 2024, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

CONSIDÉRANT que cette neutralisation entraîne une modification du stationnement pour des raisons de bon ordre public et de sécurité aux abords du 6 rue Dumaine.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est autorisée la neutralisation de **3 places de stationnement** au **6 Rue Dumaine – 95130 Franconville-la-Garenne**, le **18 août 2024 de 8h à 18h**, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement.

Le présent arrêté sera affiché **48 heures avant le déménagement / emménagement** aux abords du 6 Rue Dumaine.

Le stationnement sera interdit sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (articles L325-1 à L325-3 et R417-10 du Code de la Route).

ARTICLE 2 :

La signalisation relative à cette neutralisation du stationnement sera mise en place par **la société LA FRANCIENNE DU DÉMÉNAGEMENT**.

ARTICLE 3 :

Par arrêté municipal n°16-202 du 17 mai 2016, il est interdit de stationner, entre 19h00 et 6h00, un véhicule de 20 m³ et plus, sur l'ensemble du territoire de la Commune.

ARTICLE 4 :

Le pétitionnaire **la société LA FRANCILIENNE DU DÉMÉNAGEMENT** – 4 Rue du Dahomey – 75011 PARIS – N° SIRET : 893 989 954 00019, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2022, d'un montant de **15 €** par jour et par place de stationnement neutralisée, soit un total de : **3 places x 1 jour(s) x 15 € = 45 €**.

Un titre de recette vous sera adressé par courrier indiquant les modalités de règlement de cette somme.

ARTICLE 5 :

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :


En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 7 :

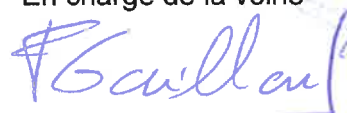

Le Maire, le Comptable Public, Madame La Directrice Générale des Services, Madame La Directrice des Services Techniques, Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur le Chef de La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, Service Financier/Régie et au pétitionnaire **la société LA FRANCILIENNE DU DÉMÉNAGEMENT**.

Fait en Mairie, le **CINQ AOÛT DEUX MILLE VINGT QUATRE**.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Jeanne ~~Christine~~ ~~Gaillard~~
12/08/2024



Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la voirie



Acte à classer

ARR24-577TECH

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-08-06T14-15-01.00 (MI254821256)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240805-ARR24-577TECH-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
- NEUTRALISATION DE 3 PLACES DE STATIONNEMENT - 6
RUE DUMAINE à FRANCONVILLE LA GARENNE - POUR UN DÉMÉNAGEMENT
LE 18 AOUT 2024, DE 8H A 18H.

Date de décision : 05/08/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.5. autre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Arrêté 24-577 Déménagement 6 Rue
Dumaine le 18 août 2024.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 06/08/24 à 14:15

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Transmis Date 06/08/24 à 14:15

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Accusé de réception Date 06/08/24 à 14:33

